

MANUEL D'UTILISATION DE L'EXTINCTEUR À POUDRE HOUSEGARD PEITG 1KG ABC

Important ! Nous vous recommandons de lire attentivement les instructions ci-dessous avant l'utilisation de votre appareil. Gardez également la notice pour références ultérieures.

Votre nouvel extincteur à poudre contient une poudre ABC de très haute efficacité pour éteindre les feux provenant des matériaux tels que le bois, le papier, le tissu, de liquides inflammables et chimiques.

Cet extincteur est utilisable sur tension électrique sous tension jusqu'à 1000 V à une distance de 1 mètre.

CET EMBALLAGE CONTIENT :

- 1 Extincteur
- 1 Support mural
- 1 Mode d'emploi

CONTRÔLE ET INSPECTION DE L'EXTINCTEUR

Lors du déballage de l'extincteur, vérifier que la flèche du manomètre se situe dans la zone verte. Assurez-vous également que la goupille de sécurité est en place et scellée. Vérifier également que le tuyau est monté. Le cas échéant, attachez-le.

IMPORTANT : L'inspection visuelle de l'extincteur est de la responsabilité de l'utilisateur – par exemple, la pression de l'extincteur doit se trouver à un niveau satisfaisant d'utilisation.

COMMENT LA POUDRE ABC ÉTEINT-ELLE LES INCENDIES ?

La poudre ABC réagit chimiquement avec le feu. La poudre aide à éteindre le feu en évacuant l'oxygène dont le feu dépend et évite ainsi les réactions en chaîne. Afin d'éviter une éventuelle reprise de feu sur des matériaux tels que le bois, le papier ou du tissu – il est recommandé de les arroser d'eau.

CLASSE DE FEUX

Nos types d'extincteurs sont identifiés par une lettre-symbole indiquant leur classe de feux – et signifie ainsi quel type de feux il est possible d'éteindre.

- Classe A** | Matériaux organiques tels que le bois, le papier ou les textiles etc...
- Classe B** | Feux de liquides tels que d'huiles, l'essence, le vernis, la peinture etc...
- Classe C** | Les feux de gaz tels le propane, le méthane ou encore le gaz butane etc...

INFORMATION IMPORTANTE

Faire preuve de vigilance lorsque vous vous approchez d'un feu. Ne vous en approchez pas trop et garder une distance minimale de sécurité d'un mètre. Dans un premier temps, penser aux possibilités d'évacuation et rester à distance du feu. Il faut que vous soyez en mesure d'évacuer les lieux, même en risque de propagation de feu.

COMMENT FAIRE FONCTIONNER VOTRE EXTINCTEUR ?

- Enlever la goupille de sécurité en tirant sur l'anneau.
- Viser la base des flammes et diriger la buse dans cette direction.
- Presser la gâchette pour faire sortir l'agent extincteur.
- Effectuer un mouvement de balayage avec le jet à la base des flammes jusqu'à son extinction complète.

MAINTENANCE ET INSPECTION

En résidence privée, une inspection est recommandée tous les 5 ans et une maintenance complète de l'extincteur l'est tous les 10 ans. Pour les entreprises, la norme standard est SS 3656 et les instructions Housegard la suivent.

AUTO SURVEILLANCE RÉGULIÈRE

- Vérifier que l'extincteur est bien installé et à sa place désignée.
- S'assurer que l'extincteur est intact et en état de marche – et qu'il ne présente pas de signe de détérioration visible.
- Vérifier que la flèche du manomètre se situe dans la zone verte.
- Vérifier que la goupille de sécurité est en place et scellée.

IMPORTANT : Recharger après utilisation, même partielle – et ce, même si seule une petite quantité de produit ou des éléments ont été utilisés. Utiliser uniquement pour l'entretien et la recharge que des produits et des pièces de rechange conformes au modèle certifié. La recharge nécessite l'intervention d'un personnel qualifié compétent. Contacter un centre de service agréé. Utiliser uniquement de la poudre et des pièces de rechange Housegard.

INFORMATION IMPORTANTE DE SÉCURITÉ

- L'extincteur est un appareil sous pression. Il NE doit PAS être incinéré. NE PAS démonter ou soumettre à une force ou pression externe. Les extincteurs endommagés ou corrodés doivent être dépressurisés avant d'être jetés. Ce service ne peut être effectué que par du personnel compétent.
- Assurez-vous que l'extincteur est adapté à la zone d'utilisation prévue. Pour plus d'information, se référer à l'étiquette avant de l'extincteur.
- Ne jamais diriger la buse en direction de personnes ou d'animaux. Garder une distance de sécurité minimale d'un mètre lorsque vous éteignez un feu de tissu.
- Garder l'extincteur propre. Ne pas utiliser de produits nettoyants contenant un agent corrosif.
- Les extincteurs dans les véhicules doivent être solidement fixés à l'aide d'un support adapté.
- L'extincteur doit être tenu hors de portée des jeunes enfants.
- Cet extincteur contient un agent de poudre sèche: La poudre n'est pas toxique, mais peut irriter la peau. Lors de l'utilisation de l'extincteur, éviter d'en respirer la poudre. Aérer toujours bien la surface après usage.
- La poudre de l'extincteur peut se répandre sur une vaste zone. Aspirer et nettoyer après utilisation, afin d'en enlever un maximum. Ensuite, prendre un chiffon humide pour enlever la poudre restante. En cas de quantité de poudre plus importante, contacter votre assurance pour obtenir l'intervention d'une entreprise de nettoyage spécialisée.
- Ne se jette pas dans les ordures ménagères. Il doit être déposé dans un point de collecte approprié afin d'être recyclé.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Modèle : PEITG Housegard

Type : 1 kg Poudre ABC – stocké sous pression

Classes de feux : ABC

Résistance au feu : 8A-34B-C

Poids total : 2.3 kg

Pression interne : 14 Bar

Gaz propulseur : Nitrogène N2

Poudre : HJ ABC Super

Certifications : CE, EN3, Wheel-Mark

Déclaration de Conformité CE relative pour appareil tel que spécifié dans l'article 3, paragraphe 2 de la directive des équipements sous pression 97/23/EG

GPBM France

ZAE du Trou Grillon
BP 49
91280 Saint Pierre du Perray
France

Certifie que les types d'extincteurs sous pression suivants : eau sous pression permanente, mousse, poudre sèche (pour connaître la désignation du type, voir l'étiquette frontale) sont en conformité avec :

- La directive 97/23/CE concernant les équipements sous pression
- La norme européenne EN 3

Les règles d'ingénierie généralement admises (Société d'ingénierie de sûreté spécialisée Praxis). La procédure d'évaluation de la conformité appliquée à l'équipement de pression et au récipient se fonde sur les modules B + C1 et la directive européenne 97/23/CE (Annexe III) et/ou l'article 3, paragraphe 3, de la directive 97/23/CE.

Les manomètres et indicateurs de pression, les manches et/ou ajutages complets susceptibles d'être installés et tout autre élément d'équipement sous pression non mentionné ci-dessus sont soumis aux dispositions et à l'article 3, paragraphe 3, de la directive 97/23/CE.

Pour plus d'information : www.housegard.fr